

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 17 décembre 2024 - Délibération n° 2024/12/15

**OBJET : DELIBERATION DE PRINCIPE ETUDE AJBD**

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 10 décembre, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – FAURE Josette – DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE-MALIVERT Annick – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVÉ Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc – MEYER Christian – CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – DAURY Claudine – PAROT Jean-Pierre – DEPARTUREAUX Gilles – ROYERE Joël – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine

Etaient excusés : BOUDEAU Philippe – PACAUD Patrick – ESCOUBEYROU Luc – RIGAUD Régis – FINI Alain – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – LEGROS Jean-Bernard – DUGAY Jean-Pierre – POITOU Delphine – LEHERICY Joseph – CANFORA Carmine – TROUSSET Patrick – AUGUSTYNIAK Jérôme – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – RICARD Jean-Michel

Pouvoirs :

1. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à Georges DESLOGES
2. M. ESCOUBEYROU Luc donne pouvoir à Régis PARAYRE
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
4. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
5. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à Karine GARGUEL
6. M. BENABDELMALEK Clément donne pouvoir à Alain CALOMINE
7. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à Nicolas DERIEUX
8. M. TROUSSET Patrick donne pouvoir à Marc FERRAND
9. M. AUGUSTYNIAK Jérôme donne pouvoir à Michelle SUCHAUD
10. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à Thierry GAILLARD
11. Mme PATAUD Annick donne pouvoir à Sylvain GAUDY
12. M. RICARD Jean-Michel donne pouvoir à Josette FAURE

Suppléances : LACOUR Marie-Emilie

Secrétaire de séance : DERIEUX Nicolas

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	45	57			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
57					

A l'issue des travaux, 3 structures : les Communautés de Communes Creuse Sud-Ouest, Creuse Grand Sud, et le SICTOM de Chénéraillles ont exprimé par la voie de leur Président la volonté de poursuivre un rapprochement afin de mieux gérer les déchets (baisse du tonnage collecté et retraité en OMR et tarification incitative et amélioration de la qualité de services).

Ce rapprochement pourrait prendre la forme d'une entente dans un premier temps et/ou la création d'un nouveau syndicat dans un second temps si les barrières juridiques sont levées et si chaque structure rentre dans un processus d'harmonisation juste pour chaque contribuable.

Ce regroupement à deux ou trois n'empêchera en rien les autres de rejoindre le regroupement dont la forme juridique est aujourd'hui indéterminée.

Il est précisé que Creuse-Sud-Ouest est en ordre de marche pour pouvoir déployer une partie des préconisations de l'étude dès 2025. Pour autant, il manque un schéma d'optimisation des tournées pour organiser le futur ramassage en porte à porte, un temps de dialogue avec les communes pour le maillage des PAV, un PPI spécial pour l'achat des nouveaux bacs et besoins en véhicules, logiciels, etc.

Il est donc aujourd'hui demandé une position de principe au Conseil communautaire pour savoir si la CC CSO souhaite poursuivre les travaux à plusieurs.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Valide le principe d'une entente avec La Communauté de Communes Creuse-Grand-Sud et/ou le SICTOM de Chénéraillles qui pourrait déboucher sur la constitution d'un nouveau syndicat,
- Dit que les membres fondateurs et d'autres membres pourront rejoindre le groupement selon des conditions à fixer dans l'acte constitutif (transfert de résultats, péréquation échelonnée en fonction des apports et des besoins de chaque membre...),
- Dit que Creuse-Sud-Ouest souhaite travailler dès 2025 sur l'avancée de ce dossier et que des crédits budgétaires permettant une harmonisation des équipements nécessaires au changement de mode de collecte seront proposés au BP 2025 qui sera présenté au Conseil Communautaire,
- Précise que la Communauté de Communes Creuse-Sud-Ouest sans manifestation des autres membres à l'échéance du budget 2025 (15 avril), poursuivra ses travaux pour mettre en œuvre les préconisations de l'étude et être opérationnel pour 2028 (date à laquelle il sera possible de faire incinérer les OMR au nouvel équipement de Limoges dans des conditions financières optimales à condition de diminuer le tonnage d'OMR par habitant de 230Kg/ an à 140 Kg/an),
- Autorise M. le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

